

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 15

présenté par
Mme Thill

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La date du 31 décembre 2021 pour la fin de l'état d'urgence sanitaires est suffisante.